

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDACNombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 16
Excusés : 2

Procurations : 0

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDAC**

Séance du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 08 avril 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sebastien, SALIS Isabelle, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, AZARFANE Sabah, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, PASELLO Damien, FREZIER Jean-Luc, HERREGODS Stéphane, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : AIROLA Anne-Sophie, LAMSSIRINE Samir, conseillers municipaux.

Absents non excusés : BARBARA Mathys

Procurations : /

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

BUDGET GENERAL DE LA VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur M. Gilles FOUYSSAC, 1^{er} adjoint au Maire, Vice-président de la commission de finances,

Après consultation des éléments du Budget Primitif 2026, en ce qui concerne le Budget général de la Ville, étant précisé que, conformément à la loi 99-1126 du 28 Décembre 1999, ce budget intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent et qu'il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	2 729 927,00 €	2 729 927,00 €
Section d'investissement	1 292 504,00 €	1 292 504,00 €
Total	4 022 431,00 €	4 022 431,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant les éléments présentés à l'appui de la présente délibération ;

Considérant le vote du Compte Financier Unique 2025 et l'affectation des résultats 2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

➤ **De procéder au vote du Budget Primitif 2026**, conformément à la législation en vigueur, pour le budget communal (budget général) ;

➤ **D'adopter le Budget Primitif 2026 de la commune (budget général).**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Extrait certifié conforme,

Le Maire,



Ludovic BIASOTTO